

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 mars 2011 à 19h30, au Presbytère de Ste-Catherine, 2, rue Jolicoeur, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, maire suppléant
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCES MOTIVÉES

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire

Ouverture de la séance

Le Maire suppléant, Monsieur Michel Croteau souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

8326- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 21 mars 2011 après y avoir ajouté le point suivant :

- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

8327- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 février 2011

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 21 février 2011, tel que soumis.

8328 –Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2011 ;
- Conciliation bancaire au 28 février 2011 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2011 ;

8329-Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros C1100042 à C1100070 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8330 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil le résumé des permis et certificats pour le mois de février 2011.

Il remet un courriel concernant les travaux qui doivent être faits au 1054 Chemin Thomas-Maher puisque le champ d'épuration n'est plus conforme. De plus l'ancienne résidence doit également être démolie avant le 1^{er} juillet 2011.

Il indique également aux membres du Conseil qu'il est allé suivre un cours de deux jours sur les arbres et que c'était très intéressant et surtout très utile pour son travail.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de février 2011.

8331- Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

- a) Prêt du Club Nautique : Madame Vivian Viviers soumet aux membres du Conseil que Mme Catherine Morisset, fille de Denis Morisset, organise un tournoi de hockey custom le samedi 8 mai 2010 et comme les participants sont pour la plupart du lac, elle aurait aimé utiliser le Club Nautique. Le but est d'amasser des fonds pour la Société canadienne du Cancer. Elle a été informée que le ménage n'était pas fait puisque le Club n'est pas ouvert à ce moment là mais elle s'engage à le faire. Le Conseil acquiesce à sa demande et lui prête gratuitement le Club Nautique pour la journée du 8 mai 2010.
- b) Conférence web pour les élus : Elle invite les membres du Conseil à une conférence Web concernant le Code d'éthique à adopter qui aura lieu au bureau de la Ville le mercredi 13 avril 2011 de 13h30 à 15h00. Cette conférence est donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités.
- c) Formation obligatoire pour les élus le 27 mai 2011 : Il y aura une journée de formation obligatoire le 17 mai 2011 de 9h00 à 16h00 à Neuville concernant le Code d'éthique et

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

déontologie à adopter d'ici la fin de l'année. Les élus sont invités à s'inscrire pour cette formation ou à d'autres qui seront ajoutés à l'automne.

- d) Signature des registres: Le 17 mars 2011 se tenait la journée d'enregistrement des signatures des registres pour l'approbation du Règlement no 2010-210 relatif au zonage et du Règlement no 2010-211 relatif au lotissement. Aucune personne ne s'étant présentée, ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter de la Ville. Un avis a été transmis à la MRC de la Jacques-Cartier pour les en informer et nous devrions recevoir les certificats de conformité sous peu pour l'entrée en vigueur desdits règlements.
- e) Précision de la résolution no 8124 – contrat à HS Télécom

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 8124 adoptée par le conseil lors de sa séance du 10 juin 2010, la Ville a octroyé à la compagnie HS Télécom un contrat pour l'acquisition du « matériel nécessaire à l'exécution des travaux selon les termes et conditions soumis par l'offre de services de cette compagnie »;

CONSIDÉRANT la soumission de HS Télécom du 13 mars 2009 comportant une dépense totale de 395 709,94 \$ taxes nettes;

CONSIDÉRANT QU'il découlait implicitement du contenu de la résolution et de l'ensemble des documents qui avaient alors été soumis au conseil que cette dépense serait acquittée en utilisant les sources de revenus suivantes :

- MAMROT : 156 419 \$
- Pacte rural : 20 000 \$
- Fonds général : 219 290,94 \$

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux* permettait de décréter, par résolution, des travaux lorsque la totalité de la dépense est assumée par une subvention et le fonds général, comme c'est le cas à l'égard des travaux qui faisaient l'objet de la résolution no 8124;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que la résolution no 8124 adoptée lors de la séance du 10 juin 2010 soit précisée par l'ajout, après le premier alinéa du dispositif, de ce qui suit :

« Aux fins d'acquitter la dépense prévue par la présente résolution, le conseil approprie la subvention (156 419 \$) confirmée par la lettre du ministre des Affaires municipales, monsieur Laurent Lessard, du 9 juin 2010, l'aide financière confirmée du pacte rural (20 000 \$) et le solde de la dépense à même le fonds général (219 290,94 \$). »

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

f) Correspondance : Madame Viviers remet aux membres du Conseil copie de la correspondance reçue

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale pour le mois de mars 2011.

8332 – Suivi du dossier 146, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers informe les membres que nous avons répondu aux demandes du procureur de la partie adverse et que ce dernier doit produire sa défense d'ici le 1^{er} avril prochain.

8333 – Suivi du dossier 432, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers informe les membres que le dossier a été remis à nos procureurs avec instructions de continuer les procédures.

8334 – Demande de dérogation mineure pour le 854, Chemin Thomas-Maher

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 854 Chemin Thomas-Maher, Lac St-Joseph;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 23 février 2010;

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure au 854, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph soit:

- agrandir le bâtiment principal de 83.61 m.c. de la surface actuelle qui est de 48.55 m.c., donc une dérogation de 132 %. Cet agrandissement prévu se fera complètement à l'extérieur de la rive du cours d'eau et sans jamais aggraver la situation présente de la rive,

- et autorise la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité en ce sens.

8335 – Rapport égout collecteur pour le Parc Maher

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil une copie du rapport de la firme Roy et Vézina concernant le projet d'un égout collecteur pour le Parc Maher.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la firme Roy et Vézina concernant le dossier du projet d'égout collecteur pour le Parc Maher et demande à la directrice générale de commencer des démarches auprès du ministère des Ressources naturelles pour obtenir la cession gratuitement des lots dont nous aurions besoin pour ce projet.

8336 – 75^{ème} anniversaire de la Ville

Madame Marie Cordeau mentionne aux membres du Conseil qu'après une rencontre avec le comité organisateur du Club Nautique il a été convenu de que le coût du souper demeurerait à 40 \$. Il n'y aurait pas d'Olympiades mais on mettra beaucoup d'emphase sur les activités. Il y aura le calendrier et des activités seront organisées pour chaque fin de semaine.

En ce qui concerne le Cocktail d'ouverture, ce sera une soirée très spéciale avec musique et activité pour les jeunes. Dans le journal Le Tour du Lac d'avril, on rappellera le souper du 6 août ainsi qu'une activité. Quant au terrain de jeu, la Ville entend préparer un espace de jeu qu'on pourrait appeler « Le Parc du 75^{ème} » en achetant un module qui pourrait s'agrandir à chaque année.

8337 – Adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Madame Viviers mentionne qu'elle n'a pas encore reçu les autres modèles du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux à être adopté. Ce point est donc reporté à une prochaine séance du Conseil.

8338 – Approbation de la vérification par les comptables

Considérant la subvention que nous avons reçue du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les travaux des terrains de tennis et du terrain de soccer au Club Nautique, nos comptables ont dû produire des états vérifiés confirmant que les sommes reçues ont été utilisées pour ces travaux.

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil approuve le rapport de vérification de la firme Beudet Fontaine.

8339 – Autres sujets : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Le 17 mars 2011, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf à son assemblée régulière a adopté la résolution numéro 33-03-2011 concernant le dossier de la prise en charge par la Régie du contrat de vidange des fosses septiques et l'établissement des règles de fonctionnement.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Par la suite, une copie de ladite résolution a été remise aux membres du Conseil pour approbation.

Il est donc proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil approuve la résolution 33-03-2011 de la RRGMRP.

8340 - Levée de la séance.

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h25.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire suppléant